

# RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

## 1. Dénomination du médicament vétérinaire

FERCOBSANG

## 2. Composition qualitative et quantitative

Un ml contient :

Substance(s) active(s) :

Fer.....(sous forme de citrate ammoniacal)	1,7500 mg
Cyanocobalamine(*) .....	0,0250 mg
Nicotinamide(**) .....	20,0000 mg
Cobalt .....(sous forme de digluconate)	0,0065 mg

Excipient(s) :

Alcool benzylique (E1519) .....	20,8000 mg
---------------------------------	------------

(\*) Vitamine B12

(\*\*) Vitamine PP

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

## 3. Forme pharmaceutique

Solution injectable et buvable.

### **4.1. Espèces cibles**

Bovins, ovins, caprins, équins, porcins, chiens et chats.

### **4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles**

Chez les bovins, les ovins, les caprins, les équins, les porcins, les chiens et les chats :

- Traitement et prévention des carences en fer, cobalt, vitamine B12 et vitamine PP, notamment lors de convalescence de maladies infectieuses ou parasitaires débilantes, troubles de la croissance, anémies.

### **4.3. Contre-indications**

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité aux substances actives ou à l'un des excipients.

### **4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible**

Aucune.

### **i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal**

Aucune.

### **ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux**

Aucune.

### iii) Autres précautions

Aucune.

#### 4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Non connus.

#### 4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

L'utilisation du médicament sera fonction de l'évaluation du rapport bénéfice/risque réalisée par le vétérinaire.

#### 4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune.

#### 4.9. Posologie et voie d'administration

Voies intramusculaire, sous-cutanée et orale.

0,08 à 0,4 mg de fer, 1 à 5 µg de vitamine B12, 0,8 à 4 mg de vitamine PP et 0,27 à 1,4 µg de cobalt par kg de poids vif par jour en fonction des espèces, selon les recommandations suivantes :

Equins et bovins : voies I.M., S.C. et orale :

Adultes : 20 ml

Jeunes : 10 ml

Ovins et caprins : voies I.M., S.C. et orale :

Adultes : 5 ml

Jeunes : 1 à 2 ml

Porcins : voies I.M., S.C. et orale :

Adultes : 10 ml

à l'engraissement : 5 ml

Chiens et chats : voie orale seulement :

1 à 2 gouttes par kg de poids corporel.

L'administration du produit se fera pendant 3 à 5 jours de suite.

#### 4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Non connu.

#### 4.11. Temps d'attente

Bovins, ovins, caprins, équins :

Viande et abats : zéro jour.

Lait : zéro jour.

Porcins :

Viande et abats : zéro jour.

## **5. Propriétés pharmacologiques**

Groupe pharmacothérapeutique : antianémique, fer en association avec des vitamines et minéraux.  
Code ATC-vet : QB03AE04.

### **5.1. Propriétés pharmacodynamiques**

Le fer apporté par le citrate de fer ammoniacal joue un rôle essentiel dans le métabolisme de l'oxygène et dans le métabolisme énergétique.

La cyanocobalamine (ou vitamine B12) est une vitamine hydrosoluble jouant un rôle dans le métabolisme des folates.

Le nicotinamide (ou vitamine PP) est également une vitamine hydrosoluble. Il s'agit du groupement actif de deux coenzymes qui en liaison avec des apoenzymes interviennent à différents stades de la dégradation ou de la synthèse des glucides, des acides gras, des acides aminés. Cette molécule joue également un rôle déterminant au cours de la dégradation oxydative terminale des substrats dans le cycle de l'acide citrique, en fixant l'hydrogène lors de la phase terminale et en le transportant sur les enzymes flaviniques de la chaîne respiratoire.

Le cobalt est un oligo-élément nécessaire à l'activité de la microflore du rumen. Chez les ruminants, le cobalt est alors converti en vitamine B12 qui, après absorption, participe au métabolisme de l'acide propionique, principale source d'énergie chez ces animaux.

### **5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques**

Le fer apporté par le citrate de fer ammoniacal est absorbé dans le duodénum et stocké dans la muqueuse intestinale sous forme de ferritine. Le foie, la rate, la moelle osseuse et les muscles en stockent également une partie.

La cyanocobalamine (ou vitamine B12) est absorbée par la muqueuse intestinale. Lors d'une administration intramusculaire ou sous-cutanée, le pic plasmatique est obtenu en moins d'une heure. La cyanocobalamine est excrétée par voie biliaire.

L'absorption du nicotinamide (ou vitamine PP) s'effectue tout au long de la paroi intestinale. Elle est rapide et totale. La distribution se fait rapidement dans tous les tissus. Le nicotinamide est transformé en dérivé N-méthylé. L'élimination urinaire se fait en très petites quantités sous forme libre et surtout sous forme de métabolites.

Le digluconate de cobalt est peu absorbé au niveau du tractus digestif. Les concentrations les plus élevées sont observées au niveau du foie, de la surrénale et de la thyroïde. Lors d'une administration par voie parentérale, 90 % du cobalt est éliminé dans les urines en 48 heures. Après ingestion, l'élimination se fait par voie fécale.

### **6.1. Liste des excipients**

Alcool benzylique (E1519)  
Glycérol  
Eau pour préparations injectables

### **6.2. Incompatibilités majeures**

Non connues.

### **6.3. Durée de conservation**

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 18 mois.  
Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 28 jours.

#### **6.4. Précautions particulières de conservation**

A conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

#### **6.5. Nature et composition du conditionnement primaire**

Flacon verre type II coloré  
Bouchon chlorobutyle  
Capsule aluminium

#### **6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

#### **7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché**

VETOQUINOL  
MAGNY VERNOIS  
70200 LURE

#### **8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché**

FR/V/5599387 0/1992

Boîte de 1 flacon de 100 ml

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

#### **9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation**

30/06/1992 - 29/05/2012

#### **10. Date de mise à jour du texte**

23/06/2014